

M A I R I E D E
BETTON BETTONNET**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mai 2014**

Le vingt sept mai deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Jérôme BERTHIER, Maire.

Étaient présents : Jérémie AILLOUD, Franck BERTHIER, François BERTHIER, Jérôme BERTHIER, Béatrice GEOFFROY, Philippe MARTEEL, Sandra MURAT, Maurice PICHON, Magalie ROCHETTE, André TARAJAT, Jean VOUTHIER.

Monsieur François BERTHIER est élu secrétaire de séance

- ✓ **Motion du Syndicat Départemental Électricité de Savoie (SDES)** : Monsieur le Maire présente une motion visant à rejeter les modifications apportées par l'article 45 de Loi Rectificative de Finances 2013 : ces modifications entraîneraient pour la commune une baisse des recettes liées à la perception de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la motion de rejet.
- ✓ **Commission Cœur de Savoie** : les commissions de la CC Cœur de Savoie sont ouvertes aux conseillers municipaux : Philippe Marteel souhaite intégrer la commission tourisme ; Maurice Pichon et Jean Vouthier la commission urbanisme habitat et aménagement du territoire ; André Tarajat la commission cours d'eau et zones humides, Maurice Pichon la commission développement durable et Jean Vouthier la commission travaux, entretien des bâtiments et constructions neuves.
- ✓ **Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** : Jean Vouthier est désigné représentant de la commune à la CLECT de la CC Cœur de Savoie.
- ✓ **Délégués à l'Association Foncière de Betton Bettonnet** : Suite au renouvellement du conseil municipal, le bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé. La Chambre d'Agriculture a désigné 5 membres (André Tarajat, Fabrice Gaudin, Hubert Fournier, Éric Aguetzaz et Daniel Charpin) et le conseil doit en nommer 5 également. Le Conseil Municipal DECIDE de renommer les personnes déjà membres du bureau précédemment, à savoir : Maurice Berthier, Annie Rosaz, Jean Vouthier, Julien Rivolly et Philippe Simonnet.
- ✓ **SIVU Assainissement** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le SIVU Assainissement est en grande difficulté financière. Des participations ont été adressées aux communes en 2013, d'un montant de 3 320€ pour Betton Bettonnet, mais la commune avait alors refusé de verser sa participation. Le SIVU nous relance. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** : ACCEPTE de verser la participation 2013, d'un montant de 3 320 ; **SOUS RESERVE** d'une rencontre entre le bureau du SIVU et le conseil municipal, afin de débattre des sujets suivants, avant le 30 juin 2014 : évolution du schéma directeur de l'assainissement collectif, montant des participations demandées par habitation, plan d'investissement actualisé + échéancier, solution alternative au schéma actuel.
- ✓ **Biens sans maître** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire des parcelles ci-dessous, d'une contenance totale de 3ha85a29ca, est décédé en 1969, il y a donc plus de 30 ans. Il a par ailleurs demandé confirmation aux services cadastraux et au service des hypothèques que le dernier propriétaire est bien Monsieur Eugène Jean SEMILLON décédé le 25 mars 1969 à Chambéry. Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants** : EXERCE ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil. DEMANDE l'intégration de ces biens dans le domaine privé de la commune de Betton Bettonnet.

- ✓ **Travaux abords Église : demande de subvention** : Les ouvrages de sécurisation du périmètre piétonnier, en périphérie de l'Église, nécessitent des travaux, en particulier sur le muret de ceinture, la couverture de recouvrement et la barrière de sécurité à hauteur réglementaire, ceci sur un linéaire de 24 mètres. Des devis ont été demandés. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** : DECIDE d'engager les travaux de sécurisation sur le mur + couverture + barrière au plus vite, DEMANDE une subvention au Conseil Général pour l'aider à financer ces travaux.

- ✓ **Projet d'aménagement de la mairie et des abords** : Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement du bâtiment existant, établi par la SICA-HR, comme suite à la consultation de maître d'œuvre validée par délibération du 17/01/2013. Le bâtiment actuel regroupe la mairie et la salle d'animation en rez de chaussée, deux appartements vétustes au premier étage, un grenier et une pièce archive au deuxième étage. Le projet consisterait à aménager une salle d'animation rurale, cuisine et sanitaires aux normes handicapées sur la totalité du rez de chaussée, de créer une surélévation sur le local technique existant pour faire une nouvelle mairie (+ archives) accessible directement depuis la place du monument aux Morts. Le corps du bâtiment existant serait conservé à l'identique. La surélévation serait réalisée dans le même esprit, et permettrait un agrandissement nécessaire du local technique. Le bâtiment existant serait relié à la surélévation par un passage incluant les sanitaires, communs à la mairie et à la salle d'animation rurale. Pour les abords, les jeux pour enfants seraient déplacés à l'autre extrémité de la cour, et une trentaine de places de parking seraient créées sur la totalité restante de la cour. L'esquisse de ce projet sera consultable en mairie. **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité** : APPROUVE le projet tel qu'il est décrit ci-dessus, avec les priorités suivantes : 1) mairie et local technique, 2) salle d'animation rurale, 3) parking, abords et jeux d'enfants ; DEMANDE des subventions au Conseil Général et à l'État, les plus élevées possible ; DEMANDE l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation sur l'attribution des subventions ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce projet

- ✓ **Site Internet** : Philippe Marteel, conseiller municipal, présente le fruit des recherches qu'il a effectuées sur la création d'un site internet. L'Association des Maires ruraux de France propose un canevas pour les petites communes rurales, sous le nom de « Campagnol », pour un coût d'adhésion de 180€/an. **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité** : APPROUVE la création d'un site internet ; DECIDE d'adhérer à Campagnol.fr, permettant cette réalisation ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce projet.

Le Maire,

Jérôme BERTHIER